



Relevé de décisions

Compte rendu	No.	Date/heure
Conseil Municipal	13	Lundi 15 juin 2015 18h00

Notes de :	Bernard BILLES
Participants :	Denis CHAMBON Lydia CONSTANTIN, Marie-Christine DURIF, Frédérique SAVOYE, Véronique RAMBAUD, Bernard BILLES, Alain BRICHE, Serge CARMONA, Jean-Pierre CHARDON, Robert DURIEUX, Cédric FERMOND, Eddie KARSENTY, Pierre POURRAT,
Excusé(e)s :	Gisèle GOBIN, Livio PIAZZA

✚ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1er juin 2015 :

Confirmation : le comité de gestion cantine ne demande pas de subvention communale en 2015.
Elimination de tous les noms figurant dans le compte rendu avant sa diffusion sur le site

✚ FPIC 2015 (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) :

Par courrier en date du 28 mai 2015, le Préfet de l'Isère demande aux Intercommunalités de centraliser les délibérations de toutes les communes sur leur choix de répartition entre « droit commun » et « libre dérogatoire ».

Après lecture et explications des différents documents envoyés le 11 juin 2015, il apparaît que pour une répartition de droit commun, le montant à charge de la commune serait de 23 599 € pour Saint Alban du Rhône alors que par répartition dérogatoire, le montant ne serait plus que de 3 937 € pour la commune.

- La délibération pour la répartition libre dérogatoire est approuvée à l'unanimité des présents (13 Voix)

✚ CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) :

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges a déterminé pour toutes les communes le montant des charges transférées à la Communauté de Communes suite aux nouveaux transferts de compétences (eaux pluviales, associations caritatives, SMIRCLAID, Rhodia Club Natation et Athlétisme, Rhodia Club Loisirs Sports Handicap).

Ces charges viennent en déduction de l'Attribution de Compensation que verse la CCPR aux différentes communes. Pour mémoire, cette somme correspond au « remboursement » par la CCPR de la Taxe Professionnelle qui est perçue désormais par la CCPR et non plus par les communes.

Les nouvelles charges calculées pour Saint Alban du Rhône feront baisser l'Attribution de Compensation de 5 177 €, la faisant passer pour 2015 à 167 985 €.

- La délibération du conseil est approuvée à l'unanimité des présents (13 Voix)

✚ **Encaissement prêt des tables et bancs :**

Afin de pouvoir encaisser la location des tables et des bancs, il est besoin de modifier le champ des compétences de la régie de la salle polyvalente.

- La délibération du conseil est approuvée à l'unanimité des présents (13 Voix)

✚ **Dénomination du jeu de boules de Saint Alban du Rhône :**

La Boule Amicale de Saint Alban souhaite baptiser le boulodrome des noms de ses membres fondateurs par la pose d'une plaque. La municipalité, après délibération, prend en charge cette plaque en rajoutant «Municipal » aux deux noms demandés. La dénomination proposée au vote est la suivante : « Boulodrome Municipal Giacomello Fidelin ».

- La délibération du conseil est approuvée à l'unanimité des présents (13 Voix)

✚ **Questions diverses :**

La Mairie de Saint Clair du Rhône propose la création d'une structure type « entente communale » pour la gestion du Centre de Loisirs accueillant les jeunes de 6 à 18 ans. La proposition de fonctionnement permettra l'uniformisation des tarifs facturés aux familles de Saint-Alban, Les Roches, Clonas et Saint-Clair, suivant quatre barèmes définis en fonction du Quotient Familial des familles.

La commune, qui participait jusque-là pour un montant unitaire de 6€ par jour par enfant, participerait désormais selon le quotient familial (de 1,30 € à 7,30 €) pour un tarif de 14 € par jour par enfant facturé par la commune de Saint-Clair du Rhône.

Xavier Perouse :

Suite à un courrier de la mairie concernant le bâtiment en ruine chemin de La Roche, Monsieur Perouse s'interroge sur le droit de la municipalité d'utiliser le château sur son logo. Pour rappel, ce logo, ainsi que le blason, avaient fait l'objet d'un concours auprès des habitants sous un mandat précédent.

✚ **Effectifs de l'école pour la rentrée :**

A ce jour, il est fait état de 78 inscrits ce qui place l'école sur le fil du rasoir pour le maintien des quatre classes.

Toutefois, il convient de noter que les personnes qui déménagent seront remplacées par d'autres familles qui auront peut-être des enfants en âge scolaire.

✚ **Tour de table :**

Point fait par les différentes commissions

Fin de la séance à 20h20.